

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer La Défense, le **- 7 JUIN 2019**

Direction des services de transport

Sous-direction de la sécurité et de la régulation ferroviaires

Bureau de la sécurité des transports guidés

— Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur le Président,

Par courriel du 28 février 2019 et par courrier reçu le 12 mars 2019, vous nous avez saisis d'une demande de renouvellement de l'agrément de votre société en qualité d'organisme qualifié pour exercer les missions d'évaluation de la sécurité :

- des systèmes de transport public guidé soumis aux dispositions des titres II, III, VI et VIII du décret n°2017-440 du 30 mars 2017 relatif à la sécurité des transports publics guidés, à l'exclusion des installations à câble et des trains à crémaillère ;
- dans les domaines techniques « Infrastructures », « Contrôle commande et signalisation ferroviaire », « Énergie », et « Matériel roulant ».

Compte tenu des éléments fournis au soutien de votre demande, notamment des compléments apportés par courrier reçu le 24 avril 2019 et par courriels les 27 mai et 4 juin 2019, je vous informe que votre demande a reçu une suite favorable et que votre société est agréée pour exercer les missions sollicitées mentionnées ci-dessus pour une durée de cinq ans à compter de la date de la présente décision.

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Jacques POMMERAUD
Président
8 Cours du Triangle
CS 20098
92937 Paris La Défense Cedex

Par ailleurs, vous sollicitez une extension de la reconnaissance de dirigeants responsables d'évaluation pour Monsieur Yves CLARISSOU concernant l'évaluation globale des systèmes, et pour MM. Kamel ALIOUCHE et Yves CLARISSOU concernant le domaine technique insertion urbaine de tramways.

Toutefois, vous motivez votre demande par la mention de la formation par l'ENPC ainsi que du traitement de dossiers effectué en groupement par MM. Kamel ALIOUCHE et Yves CLARISSOU avec des sociétés spécialisées en insertion urbaine des tramways. Ces éléments ne sauraient suffire à démontrer la compétence et l'expérience requises pour ce domaine technique au titre du décret n° 2017-440 du 30 mars 2017 relatif à la sécurité des transports publics guidés :

En outre, au vu du dossier, M. Yves CLARISSOU ne démontre pas de références suffisantes en tramways. Par conséquent, je ne puis donner une suite favorable à la demande d'extension de la reconnaissance de dirigeant responsable d'évaluation pour Monsieur Yves CLARISSOU concernant l'évaluation globale des systèmes.

Les dirigeants responsables des évaluations compétents pour les systèmes de transport public guidé et les domaines techniques couverts par cet agrément sont en conséquence :

- M. Kamel ALIOUCHE et Mme Barbara DE CARVALHO SCAGLIONE pour les systèmes de transport public guidé et les domaines techniques couverts par l'agrément ;
- M. El Mehdi ABKOUI, pour les systèmes de transport public guidé et les domaines techniques couverts par l'agrément, à l'exception du domaine « Infrastructure » ;
- M. Yves CLARISSOU pour les systèmes de transport public guidé et les domaines techniques couverts par l'agrément, à l'exception du domaine « Énergie ».

Je vous précise que la désignation ou la qualification complémentaire d'un dirigeant responsable d'évaluation ne modifie pas la durée restante de l'agrément délivré à votre organisme.

Je vous précise par ailleurs que cette décision peut être contestée devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de cette décision.

Enfin, je vous informe que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données recueillies dans le cadre de ce dossier, et que vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La chef du bureau de la sécurité
des transports guidés



Ainhoa SAN MARTIN